

NATURE & PAYSAGES

EN PAYS DE LA LOIRE

Marais de Brière

Un site unique à préserver



MARAIS
DE BRIÈRE



Réserve
naturelle régionale
PAYS DE LA LOIRE

Membre
du réseau des
Réserves
Naturelles
DE FRANCE

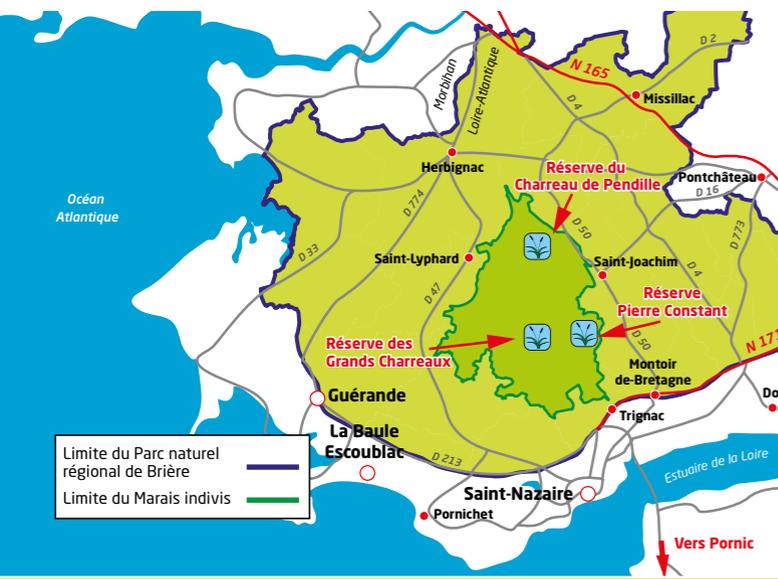




Coordonnées GPS du parking d'accès :
Latitude 47.35941
Longitude -2.18628

Limite de la RNR
Réserves de Marais indivis : accès interdit
Chemin piétonnier d'accès
Stationnement
Observatoire ornithologique et maison de la réserve
Limite de Marais indivis

Située dans le Parc naturel régional de Brière, à 70 km de Nantes, sur les communes de Saint-Joachim et de Saint-Malo-de-Guersac, la RNR « Marais de Brière », qui couvre 836 ha, se compose de 3 sous-entités distinctes : les sites de la réserve des Grands Charreaux et de la réserve du Charreau de Pendille dans le Marais indivis de Grande Brière Mottière et le site de la réserve Pierre Constant. Pour accéder à celui-ci, suivre réserve Pierre Constant-Maison d'accueil de Rozé.



836 hectares de pure nature

La richesse biologique de la Réserve naturelle régionale « Marais de Brière » est liée à la grande diversité des milieux qui la composent.

Habitats et flore

Au sein des 3 entités de la RNR, les 4 grands types de milieux présents en mosaïques sont en lien avec la topographie variable et les caractéristiques d'hygromorphie des sols ou les pratiques agricoles. On y trouve des prairies inondables, des roselières, des plans d'eau et des buttes et bords du marais. On recense sur le site plusieurs dizaines d'espèces floristiques dont 15 sont remarquables telles que la Pulicaire commune ou la Grande douve. La réserve des Grands Charreaux possède le plus grand nombre d'espèces végétales remarquables.

Faune

On recense :

- 142 espèces d'oiseaux : Canard souchet, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver en hivernage, Butor étoilé, Spatule blanche, Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, Phragmite aquatique, Locustelle luscinoïde, Barge à queue noire, Guilfette noire, Sarcelle d'été, Busard des roseaux...
- 3 espèces d'amphibiens : Grenouille agile, Grenouille verte, Rainette arboricole...
- 17 espèces de mammifères : Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Musaraigne aquatique, Rat des moissons, Rat musqué...
- 19 espèces de poissons : anguille, brochet, carpe...
- 84 espèces d'araignées, de nombreuses espèces rares : Tetragnatha isidis, Epeire des roseaux.

Marais de Brière : un remarquable équilibre entre la nature et les hommes



Gorgebleue à miroir blanc de Nantes

© P. Bonnet

Une zone humide exceptionnelle

Situé au nord de l'estuaire de la Loire et placée sur la grande voie de migration des oiseaux qui se reproduisent dans le nord-ouest de l'Europe, la Réserve naturelle régionale (RNR) et les marais briérons, s'inscrivent dans un ensemble de zones humides complémentaires : estuaire de la Loire, lac de Grand-Lieu, Marais Breton, Baie de l'Aiguillon, Marais Poitevin. Les grandes étendues d'eau de février-mars recouvrant les prairies offrent une nourriture variée aux oiseaux hivernants. Les stationnements d'oiseaux sont permanents dès juillet et s'amplifient à l'automne lors de la migration post-nuptiale. De part son étendue, la Brière constitue la seconde zone humide de France après la Camargue.

La Réserve naturelle régionale « Marais de Brière » s'étend sur 836 hectares au cœur du Parc naturel régional de Brière. Elle se compose de trois sous-entités géographiques. Le site de la réserve des Grands Charreaux (610 ha) et le site de la réserve du Charreau de Pendille (201 ha) se situent dans le Marais indivis de Grande Brière Mottière, soit 811 ha sur la commune de Saint-Joachim. Le site de la réserve Pierre Constant (25 ha) borde le Marais indivis dans le marais privé de Rozé, au sud de l'île de Fédrun (est de la Brière) sur la commune de Saint-Malo-de-Guersac.

Un peu d'histoire : la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et le Marais indivis

La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM), représentante des propriétaires du Marais indivis de Grande Brière Mottière, a été créée en 1838. Cette commission est composée de 21 syndicats, désignés par les Conseils municipaux des communes concernées (1 par commune). La notion d'indivision implique l'accord de tous les propriétaires avant toute modification, quelles qu'elles soient (modification physique, adhésion des communes, etc.). Conscients à la fois des richesses qu'abrite le Marais indivis et de l'importance de mettre en place des réserves de chasse et de pêche, les copropriétaires ont créé deux réserves de chasse en 1973, puis en 1989, dans le marais indivis. En 2001, elles sont devenues « Réserve naturelle volontaire », statut abrogé en 2002.



© J. P. Salliau

Spatule blanche

Myosotis des marais

© J. P. Salliau

Rainette

© S. Dutilleul

Renoncule aquatique



La Brière : seconde zone humide après la Camargue

© P. Bonnet

Un enjeu de préservation largement partagé

Impliqués dans la gestion du marais briéron, le Parc naturel régional de Brière et la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière ont poursuivi leur travail de concertation avec les acteurs locaux (Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin du Brivet, associations de chasse et de pêche, de promeneurs en chaland, et de naturalistes...). Une volonté conjointe de préserver ce joyau naturel a conduit les propriétaires et acteurs locaux à engager une démarche de labellisation en RNR afin de maintenir la valeur patrimoniale et pédagogique du site. La réserve Pierre Constant et les deux réserves du marais indivis constituent les réserves de chasse et pêche historiques en Brière.

Le Parc naturel régional de Brière et la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière ont été désignés co-gestionnaires du site de la RNR par le Conseil régional des Pays de la Loire.

Une exploitation traditionnelle ou expérimentale

La mosaïque de milieux du site est le résultat de l'exploitation humaine historique (exploitation de la tourbe, pâturage des prairies, coupe du roseau, gestion des plans d'eau, création et entretien du réseau hydrographique). Pour éviter que le site ne se comble naturellement, les gestionnaires ont mis en œuvre différentes actions : gestion ou restauration par pâturage des prairies inondables, restauration de plans d'eau, curage régulier du réseau de canaux. Par ailleurs, la RNR constitue des zones d'expérimentation de renaturation des milieux, ou encore de contrôle des espèces envahissantes (Ecrevisse de Louisiane, Jussie, Myriophylle). Les initiatives et l'expérience acquise pourront ensuite bénéficier à un plus large territoire.

Le Conseil régional des Pays de la Loire a classé le site « Marais de Brière » en Réserve naturelle régionale le 19 novembre 2012. La Région assure un accompagnement technique et financier à hauteur de 40 % du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.

Des actions concrètes pour l'avenir du site

Le plan de gestion, exigé par le label de Réserve naturelle régionale (RNR), va permettre de préserver le patrimoine naturel du site, mais aussi de poursuivre et de développer une fonction de vitrine pédagogique.

• La gestion traditionnelle et l'entretien du milieu

La gestion de la roselière, des prairies et l'entretien des plans d'eaux et canaux permettront de conserver des espèces d'intérêt régional : Butor étoilé, Phragmite aquatique, Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, Loutre d'Europe, brochet, anguille... Des expérimentations de contrôle d'espèces envahissantes permettront de mutualiser les savoir-faire.

• L'amélioration des connaissances

L'acquisition de connaissances complémentaires (nouveaux inventaires, cartographie précise des groupements végétaux et espèces à enjeu régional) permettra de conduire et d'évaluer au mieux la gestion des milieux. La RNR contribue aussi aux programmes de suivis concertés au niveau régional ou national tel le programme national d'actions en faveur du Butor étoilé.

• L'accueil du public et l'éducation à l'environnement

La Maison de la réserve du site Pierre Constant (site de Rozé) permet de disposer d'une vitrine des richesses naturelles de l'ensemble de la RNR et de la Brière, et de valoriser le savoir-faire des acteurs locaux. Un observatoire, à accès permanent et libre, sera installé dès l'été 2015 en complément de ceux présents sur l'actuel circuit de découverte.

